

* **Responsables légaux** : Il est important de renseigner le document concernant les deux responsables légaux pour :

- La transmission des résultats scolaires (circulaire n°94-149 du 13/04/1994)
- Les élections des représentants des parents d'élèves : chaque parent est désormais électeur et éligible (note de service n°2004-104 du 25/06/2004).

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (Article 34 de la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978). Pour l'exercer, contactez la mairie.

Pièces à fournir :

- Livret de famille,
- Document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge (carnet de santé : partie vaccination par exemple),
- Justificatif de domicile pour chaque parent,
- Certificat de radiation délivré par le directeur de l'ancienne école,
- Jugement de divorce,
- Si les parents sont séparés : Le responsable qui ne remplit pas cette fiche, doit fournir une attestation précisant qu'il accepte que son enfant soit scolarisé à Ponsas et joindre une copie de sa carte d'identité.

A..... le.....

Signature
